

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JUIN 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-034

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 25 JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : MAINTIEN D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN A LA COMMUNE ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES ET FIXATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI – Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX – Lionel RIQUELME – Patrick ROUAS – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Olivier DURAND – François MEURIER

POUVOIRS : Jean-Michel PEYRATOUT à Josiane SICCARDI – Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Jean-Claude VEGA à Paul MOUROT – Viviane TIAR à Denis CHAMBI Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENTS : Stéphane BELTRA – Dominique ROLLAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Monsieur Pascal Campens donne lecture de l'exposé suivant :

En application de l'article 32 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, et par délibération 08-DCM-DGS-082 du 20 juin 2008, la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale et le Foyer-Logement « Raï de Souléou » ont un Comité Technique Paritaire commun.

Conformément aux dispositions du décret 2011-2010 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il convient de délibérer afin de maintenir ce Comité Technique commun ou non, et de fixer le nombre des membres le composant.

Il est donc proposé le maintien du Comité Technique commun à la Commune de le PRADET et ses établissements rattachés que sont le C.C.A.S et le Foyer-Logement « Raï de Souléou ».

Conformément à l'article 1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le nombre d'agents de l'ensemble des trois établissements étant inférieur à 350 agents, il est proposé de fixer le nombre de représentants à 5 titulaires et 5 suppléants pour la collectivité et 5 titulaires et 5 suppléants pour le personnel.

Les représentants de la Collectivité seront désignés par arrêté de M. le Maire et ceux du personnel seront élus par les agents lors du prochain scrutin qui aura lieu le 06 décembre 2018.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif total à prendre en compte est de 216 agents dont 122 femmes et 94 hommes.

L'ensemble de ces éléments sera communiqué aux organisations syndicales.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Pradet. The stamp contains the text "MAIRIE DE LE PRADET" around the top edge and "83220" at the bottom. In the center, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in black ink, which appears to be "Hervé STASSINOS".